VILLEPARISIS

Permanences Handi-droits

Tous les 2e et 4e jeudis de chaque mois - 13h30

À partir du 11 septembre, Monsieur FERDEGHINI assurera des permanences dédiées à l'accompagnement social et administratif des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs aidants.

Ces permanences seront organisées les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 13h30 à 17h, dans le bureau des permanences située au sein de l'Hôtel de Ville.



L'objectif de ces permanences est de faciliter l'accès aux droits, d'informer et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives, luttant ainsi concrètement contre le non-recours aux droits des personnes en situation de handicap.

Infos pratiques

Les rendez-vous doivent être pris directement auprès du <u>CCAS</u> de Villeparisis.